



Le problème des discriminations subies par les chrétiens en Europe sera abordé à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Du 26 au 30 janvier 2015, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe prévoit de discuter du rapport et du projet de résolution « La lutte contre l'intolérance et la discrimination en Europe à l'égard des chrétiens ». Le texte rédigé par Valeriu Gilecki (République de Moldavie, Parti populaire européen/démocrates-chrétiens) avait été adopté à l'unanimité par le comité du Conseil de l'Europe pour l'égalité et la prévention des discriminations le 3 décembre 2014.

La Représentation de l'Église orthodoxe russe au Conseil de l'Europe estime que ce projet de résolution et le rapport seront d'importants instruments de suivi et, peut-être, d'amélioration de la liberté de religion en Europe. Suivant la Représentation, les groupes religieux, plus particulièrement les chrétiens pratiquants, se sentent souvent désarmés face aux tenants du matérialisme, de la « nouvelle morale » et devant ceux qui exigent que la religion soit exclue des différentes sphères de la vie publique (médias, enseignement, culture, santé), en s'appuyant sur la laïcité de l'état. La nouvelle législation devient souvent l'instrument de ces tendances qui vont à l'encontre des droits des croyants et entre en conflit avec la liberté de confession religieuse, ce qui provoque des tensions et des conflits dans la société. Les textes élaborés par Valeriu Gilecki apportent une importante contribution à la mise en évidence de la situation et proposent différentes solutions à des problèmes équivoques dans ce domaine.

Le document reconnaît notamment que « des actes d'intolérance, de discrimination et même de violence sont parfois commis contre des personnes appartenant à la majorité religieuse » en Europe. Le document appelle à prendre des mesures pour la sécurité de tout individu sur le continent, indépendamment de la taille de la communauté religieuse à laquelle il appartient. Mettant l'accent sur l'analyse de l'information sur la violation des droits des chrétiens en Europe, le rapporteur souligne que cette analyse n'est pas une invitation à traiter les chrétiens de façon privilégiée, mais est plutôt une tentative d'appeler les états-membres du Conseil de l'Europe à respecter la liberté de religion en général et à n'admettre aucune discrimination envers aucun groupe ou communauté religieux, même s'ils sont majoritaires dans la société. Le rapporteur a rappelé qu'en 2011, la commission pour l'égalité et les droits de l'homme en Grande-Bretagne avait reconnu que les chrétiens sont le groupe le plus discriminé sur leur lieu de travail. Cependant, la commission avait ensuite renoncé à cette position.

La Représentation de l'Église orthodoxe russe au Conseil de l'Europe a présenté un résumé du rapport et du projet de résolution qui seront examinés à l'Assemblée parlementaire fin janvier.

Le projet de résolution et le rapport évoquent les violations des droits des chrétiens dans le domaine de la liberté de conscience et de la liberté de confession religieuse au moyen de l'exercice des cultes, des enseignement ou de toute autre pratique religieuse. Ces droits sont étroitement liés aux autres droits fondamentaux, en particulier au droit de réunion, d'expression et d'instruction. Ainsi, les chrétiens sont confrontés à des phénomènes de discrimination sur leur lieu de travail, à la diffusion de stéréotypes négatifs sur le christianisme, au vandalisme et aux profanations d'églises.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/50706/>